

MONITEUR EDUCATEUR – FORMALITES ADMINISTRATIVES
nécessaires pour le dossier d'inscription

CRFMS

Centre Régional
de Formation
aux Métiers du Social

134 route d'Espagne
BP 53566
31035 TOULOUSE Cedex 1
Tel : 05 61 19 27 60

crfms.info@erasme.fr
www.erasme.fr

Accueil du public
de 9h30 à 12h30
du lundi au vendredi

Membre associé
des CEMEA

Fiche à ramener, dûment complétée et accompagnée de tous les documents demandés ci-dessous (dans la mesure de vos possibilités), lors de la pré-rentrée les 29 et 30 juin 2017.

En lettres capitales pour les nom et prénom

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. mobile :

Courriel :

N° Sécurité Sociale :

(Merci de nous prévenir lors de tout changement d'adresse ou de coordonnées)

Formation Moniteur Educateur Montauban

Documents nécessaires pour le dossier d'inscription (à joindre à cette fiche) :

- Les diplômes (BAC, enseignements universitaires ou professionnels) et/ou attestations de travail nécessaires à mon inscription (selon cursus) ;
- la photocopie de votre pièce d'identité ;
- un chèque à l'ordre du CRFMS ERASME de **184 € (droits d'inscription)** à joindre à la confirmation de l'inscription Moniteur Educateur avant le 06 juin 2017, 80 € de forfait seront retenus en cas d'annulation d'inscription ;
- un chèque à l'ordre du CRFMS ERASME de **338 € (acompte sur les frais de scolarité)**,
- une photocopie de l'**attestation** de sécurité sociale ;
- un certificat médical de non contagiosité ;
- 3 photos d'identité **récentes** (nom au dos de chaque photo) ;
- une photocopie de l'**attestation** d'assurance responsabilité civile.

Rappel : les droits d'inscription et frais de scolarité pour l'année 2017/2018, s'élèvent à :

Elèves et étudiant.e.s boursier.e.s ou sans aucune aide financière :

184 € (droits d'inscription) + 338 € (frais de scolarité) = 522 €

Stagiaires indemnisés par le Pôle Emploi (ARF, RFF) et autres revenus :

184 € (droits d'inscription) + 710 € (frais de scolarité) = 894 €

Remboursement des droits d'inscription et frais de scolarité par le Conseil Régional Occitanie sous certaines conditions :

- Les droits d'inscription seront remboursés par le Conseil Régional aux stagiaires boursiers du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Les frais de scolarité pour la formation moniteur éducateur sont pris en charge par le Conseil régional pour les personnes en poursuite de cursus scolaire ou inscrite comme demandeur d'emploi à la date des épreuves d'admission. Ces conditions seront vérifiées lors des journées de pré-rentrée les 29 et 30 juin 2017.

Date :

Signature (obligatoire) :